

Service émetteur :

La directrice générale
de l'agence régionale de santé

Affaire suivie par :
Courriel :

à

Téléphone :
Télécopie :

Monsieur le Maire de Roura

Ref :
PJ :

Date : 25 juin 2020

Objet : Réponse à votre courrier de ce jour sur des cas à Roura

Monsieur le Maire,

Vous m'interpelez ce jour au sujet de cas de COVID19 à Roura. La commune de Roura est encore peu touchée par l'épidémie et fait l'objet à ce titre d'une surveillance très particulière, dans l'objectif de casser les toutes premières chaînes de transmission dès qu'elles adviennent. Les communes davantage touchées bénéficient d'une autre stratégie, centrée sur la protection des plus vulnérables.

Le prétendu premier cas de Roura, déclaré début juin et au sujet duquel nous avons échangé, a dû comme vous le savez être reclassé dans une autre commune après plusieurs jours d'investigation, le patient annonçant ne plus résider à Roura depuis plusieurs mois.

A ce jour, 5 cas ont été confirmés dont un datant de la semaine dernière et 4 datant de la semaine en cours. L'évolution de l'épidémie dans votre commune apparaît donc très récente. Le 1^{er} cas résidant proche de la route de l'Est. Il y a ensuite 4 cas détectés cette semaine :

- 2 cas à Cacao datant du début de cette semaine
- et 2 autres cas à Roura dont un village Favard mais injoignable et un en cours d'investigation.

En revanche nous ne confirmons pas de cas de Roura en réanimation.

Ces cas d'apparition récente militent pour l'organisation d'une campagne de dépistage ciblée autour des cas, mon équipe est actuellement en train d'y travailler.

J'attire votre attention sur plusieurs points.

En tant qu'élu local vous recevez des informations de vos administrés. Certaines d'entre elles sont inexactes ou non confirmées, ou confirmées dans une commune limitrophe, mais beaucoup d'entre elles sont fondées - quoique non exhaustives. Certains patients tiennent à la confidentialité sur leur état de santé et c'est leur droit le plus strict, que nous devons collectivement protéger.

Les informations que vous recevez localement sont en tout état de cause souvent plus rapides que celles que nous recevons nous-mêmes (et elles sont complémentaires) puisque les nôtres sont passées par le prisme d'une consultation, d'une prescription, d'un prélèvement, d'une analyse biologique, une enquête épidémiologique dans le meilleur

des cas, et des retraitements et synthèses. Je ne peux assurer une réaction immédiate à toute demande de vérification, et aucune ARS de France n'a fourni des informations aussi précises que celles que nous avons diffusées jusqu'à présent. Malgré les importants renforts qui nous ont rejoints, le volume de nouveaux cas limite nos capacités à investiguer de façon immédiate et poussée chaque situation comme nous le faisons pendant les semaines de début de l'épidémie. Comme je vous l'ai indiqué dimanche, dès que vous m'avez interpellée, « je ne peux pas vous répondre, nous avons eu un très grand nombre de positifs, ils n'ont pas pu être tous appelés encore ».

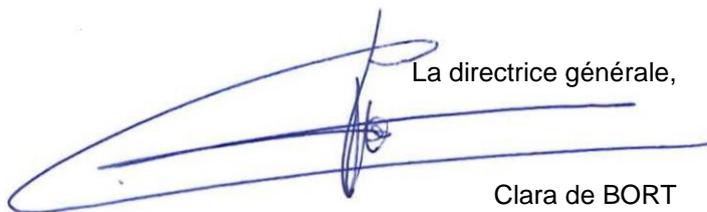
En tout état de cause je tiens à souligner auprès de vous une information essentielle. En tant qu'élu local vous savez anticiper les zones dans lesquels le virus risque le plus de se multiplier. Vous connaissez l'habitat, les modes de vie, les langues, les flux et les zones dans lesquelles les autres maladies (infectieuses ou non) sont les plus fréquentes. Ces zones de vulnérabilité sont hélas bien souvent les mêmes pour l'épidémie COVID. Je comprends que la confirmation de cas COVID peut renforcer la motivation à agir mais je tiens à vous le dire : cette circulation sera générale dans peu de temps et vous pouvez agir tout de suite. Dans les zones de vulnérabilité de votre commune, le virus circule déjà probablement, compte tenu des dynamiques de contamination dans les communes qui vous entourent. N'attendez pas une confirmation biologique pour faire ce que vous pressentez comme nécessaire car vous serez ainsi plus efficace.

En vous appuyant sur votre connaissance intime et préalable du terrain, en complétant celle-ci avec les informations qui vous parviennent de la part de vos administrés, malgré leur caractère incertain, non exhaustif, et parfois inexact, vous agissez efficacement et appliquez le principe de l'urgence de la proximité et du pragmatisme, en sachant que les cas d'aujourd'hui reflètent, comme vous le savez, des contaminations déjà anciennes (entre 5 et 15 jours). Attendre une confirmation biologique, tant au plan individuel pour se confiner qu'au plan collectif pour agir, est compréhensible mais inadapté à un virus qui circule très vite et à un processus de dépistage qui prend toujours plusieurs jours et qui ne pourra plus, lors du pic, toucher tous les symptomatiques.

Votre travail de terrain, adapté aux différents quartiers que vous ne connaissez mieux que quiconque, sera d'autant plus précieux dans les semaines à venir, lorsque la surveillance syndromique prendra une place majoritaire dans la surveillance de l'épidémie, au détriment de la surveillance biologique dont le caractère exhaustif est réservé au stade 1 et 2 et qui se concentre davantage en stade 3 sur les cas graves et les personnes fragiles. La surveillance syndromique reflètera l'évolution de la dynamique épidémique bien mieux qu'un décompte individualisé lourd et tardif de cas confirmés biologiquement.

Il est très important qu'à nos côtés vous expliquiez à vos administrés que l'urgence lors de symptômes est de s'isoler et prévenir ses proches. Dès qu'une personne est symptomatique, avant même qu'elle se rende chez un médecin, avant qu'elle soit prélevée si un médecin le décide, avant que le résultat soit accessible et avant que l'ARS ait pu le retraiter, cette personne doit s'isoler et ses proches se considérer également à risque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


La directrice générale,
Clara de BORT